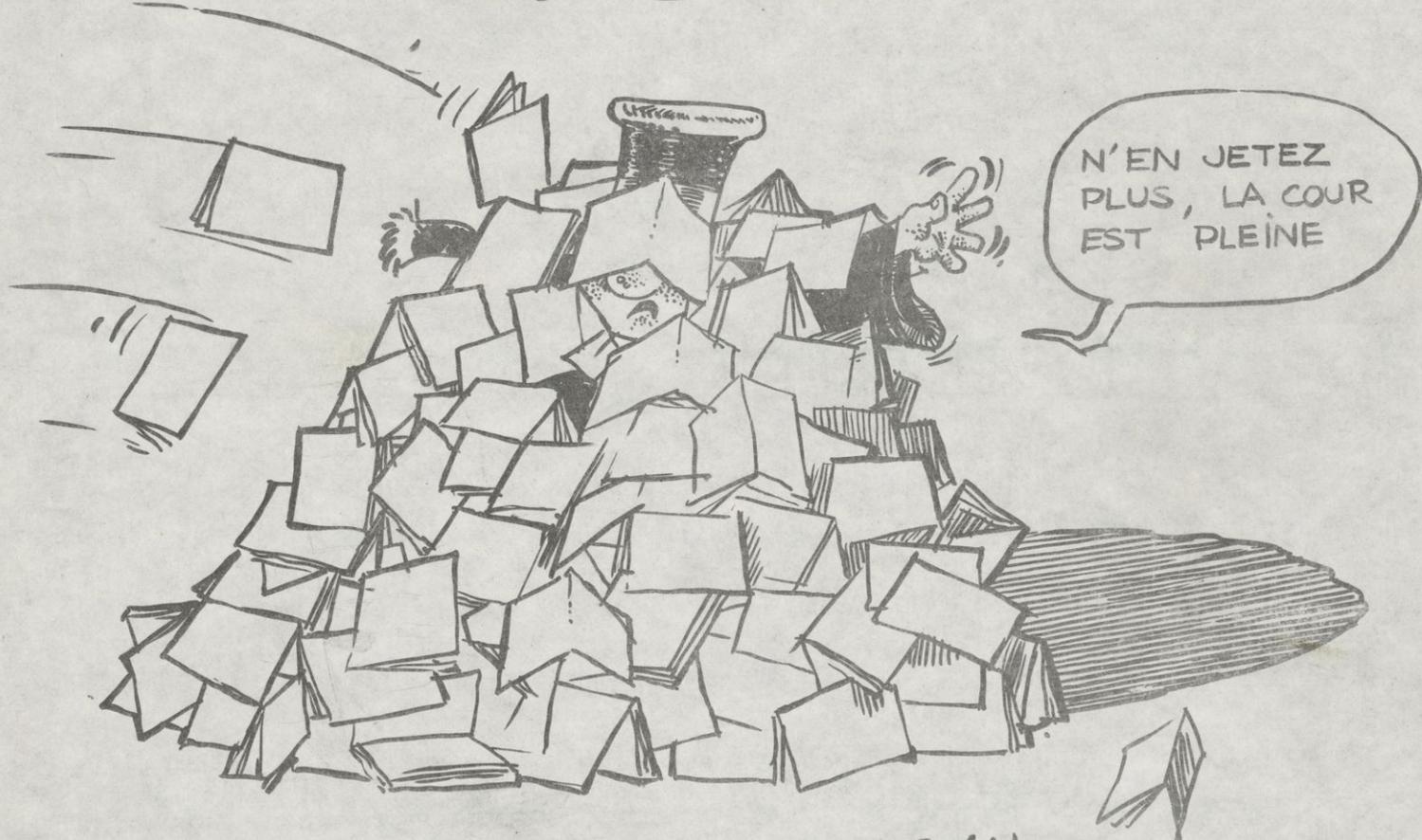


RENVOIS DE LIVRETS MILITAIRES



TOUS AU
PROCÈS!
30 mars
PALAIS DE JUSTICE
DE NANTES 14h.



SOMMAIRE

● OUVRIERS

pages 2-3 : L'entreprise Roul ferme ses portes
page 3 : Grève à Angers

● MUNICIPALES

pages 4-5-6-7: La Baule : entretien avec TINIERE, élu du P. S.

● ARMÉE

page 7 : Toulon : arrestation d'un Nantais
pages 7-8 : Chasse aux renvoyeurs de livrets militaires

● PAYSANS

page 9 : Pas de saisie du Crédit Agricole
page 9 : Journée morte à la Chambre d'Agriculture
pages 10-11-12 : Les producteurs de lait bretons passent à l'action
page 13 : Pellicule confisquée à Cheix
: Les paysans retrouvent leurs droits civiques
pages 14-15 : Quelle est donc cette justice ?

● PAYSANS/NUCLEAIRE

pages 16 : La vie en danger nucléaire ; position de la FDSEA

● NUCLEAIRE

page 17 : Le Pellerin : enquête d'utilité publique

● ECOLE

page 18 : L'administration du lycée de Chateaubriand fait encore des siennes

● JUSTICE

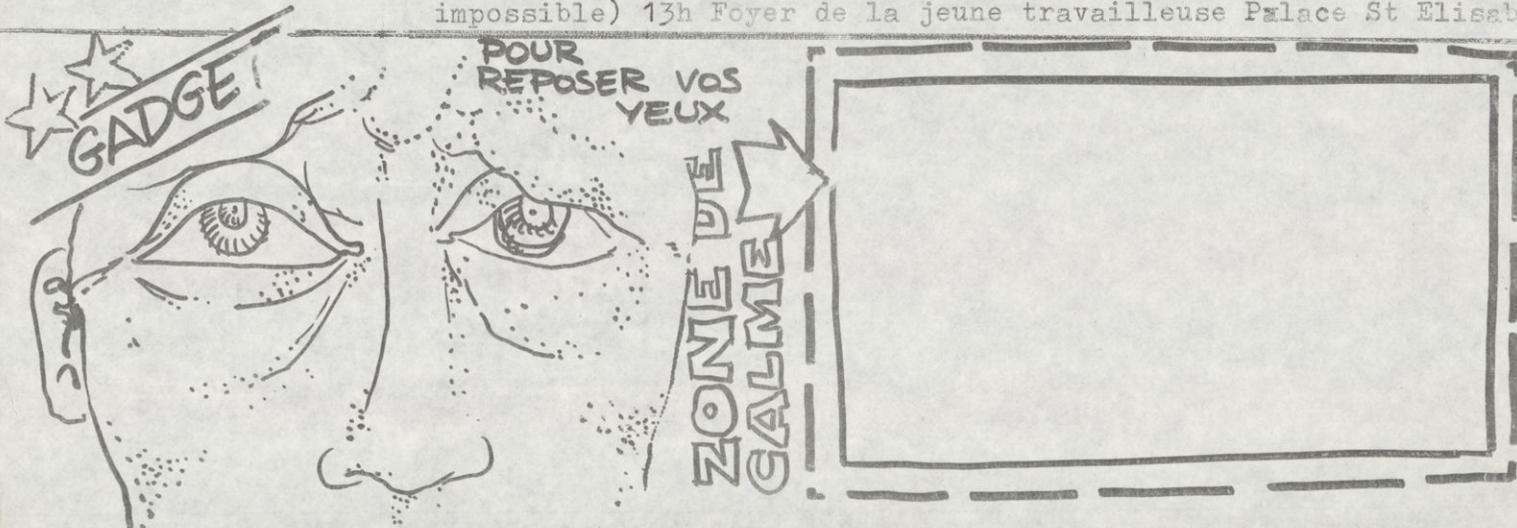
page 19 : Des souris et des juges

● SAINT-NAZAIRE

page 20 : Renvoi de livrets militaires
: Californie : Pays de rêve ou de cauchemard ?

CALENDRIER

- * Mardi 29 Mars * Permanence du comité de soutien aux renvoyeurs de papiers militaires 57 rue des Hauts-Pavés de 20h 30 à 22h.
- * Mercredi 30 Mars * Tous au Palais de Justice 14h Nantes .Animation en soutien aux renvoyeurs de papiers militaires
- * Samedi 2 avril * ST NAZAIRE Salle Balzac "Californie pays de rêve ou de cauchemar" p20
- * Jeudi 14 avril * Réunion "Avortement Contraception" pour toutes les femmes intéressées MJ de la Giraudière
- * Samedi 16 avril * Coordination des groupes femmes (garderies, ^{mais} bouffe sur place impossible) 13h Foyer de la jeune travailleuse Palace St Elisabeth



L'ENTREPRISE ROUL FERME SES PORTES ...

88 LICENCIEMENTS

Il s'agit d'une entreprise de chauffage, sanitaire et plomberie, existant depuis une cinquantaine d'années, et située rue RIOM (près de la place CANCLAUX).

1973 | La Direction limite ses frais ...

Aux meilleurs moments, l'entreprise dirigée par Maurice ROUL, a compté environ 400 salariés.

Mais à partir de 1973, la Direction engage une politique visant à réduire ses frais généraux, et, à s'assurer ainsi, une rentabilité maximum.

C'est bien sûr le personnel qui fait les frais de cette attitude : les départs volontaires ou en retraite ne sont pas remplacés.

C'est avant tout le personnel d'encadrement qui s'est ainsi trouvé réduit : suppression de tous les contremaîtres, suppression d'un bureau d'études (et les choses n'ont fait que se précipiter ces dernières années, puisque en décembre 1976, le bureau d'études ne comptait plus que 4 techniciens et un seul aujourd'hui, contre une trentaine en 1973...).

En conséquence, l'entreprise fut incapable d'assurer un bon fonctionnement :

- Difficultés techniques et commerciales : l'absence des rentrées, et des marchés irréguliers ont provoqué une insécurité de l'emploi ;

- Dégradation générale de la situation financière de l'entreprise.

Décembre 1976. Dépôt de bilan et 50 licenciements

Face aux difficultés croissantes, la Direction ne trouve qu'un moyen pour réduire une fois de plus ses charges : elle dépose son bilan et licencie 50 ouvriers.

Ainsi, la Direction n'a fait que précipiter la faillite de l'entreprise, alors que la seule solution était de revoir sa gestion ; mais cela nécessitait un apport financier important afin de recréer un encadrement susceptible de relancer le fonctionnement de l'entreprise.

La Direction n'a pas voulu s'en donner les moyens au moment où cela était encore possible.

Parrallèlement, les 2 agences de ROUL, ANGERS et PARIS, fermaient leurs portes. Au moment de la fermeture, celle-ci ne comptait déjà plus que la moitié du personnel. (C'est-à-dire une trentaine de salariés dans chaque ville).

1977

Fermeture de l'Entreprise

Les trois mois de délai accordés par le Tribunal de Commerce n'ont rien pu changer à la situation déficitaire de l'entreprise, renforcée d'autre part par une baisse des constructions pendant les premiers mois de l'année.

Fermeture

Le 16 mars, M. ROUL annonce la décision du Tribunal de Commerce : fermeture totale de l'entreprise.

Il en résulte le licenciement des 88 salariés restant.

30 personnes sont réembauchées par la MENI, mais aucun délégué syndical, n'en fait partie...

Occupation

Immédiatement, la CGT (syndicat unique représentant environ 50 % du personnel) appelle les "licenciés" à occuper les locaux.

Depuis jeudi matin, les équipes se relaient jour et nuit, et informent l'opinion publique :

conférences de presse, meeting devant l'entreprise, présence au meeting de la gauche jeudi dernier...

.../...

Revendications des Salariés —

Ils refusent de faire les frais de la mauvaise gestion de la Direction, et de subir les conséquences de la "crise" en allant gonfler encore le nombre de chômeurs que connaît la région.

- Ils veulent imposer le reclassement de tous les licenciés.

- Ils réclament le paiement intégral et rapide des salaires, indemnités de licenciement, congés payés...

- Ils s'inquiètent enfin, de l'avenir des apprentis qui se trouvent en rupture de contrat à deux mois du C.A.P.

En occupant l'usine, ils pensent faire accélérer la satisfaction de leurs revendications d'ordre salarial.

C'est dans le même but, qu'une lettre a été envoyée à la nouvelle Municipalité.

ENQUETE A.P.L.

GRÈVE À ANGERS

A TELESIL, entreprise de câblerie téléphonique, les travailleurs sont en grève depuis mercredi dernier sur les revendications suivantes :

- Le retour aux 40 heures sans perte de salaire ;

- La semaine de travail étant actuellement de 43 H 45, la journée se décomposant comme suit :

Matin de 5 H à 14 H,

Après-midi de 14 H à 23 H ;

ce qui représente déjà des conditions de travail inacceptables.

- La revalorisation des bas salaires,

- Les libertés syndicales,

- Le paiement des heures de grève.

Face à leurs revendications, les travailleurs se heurtent à une intransigeance patronale totale :

la direction utilisant le chantage à la fermeture de l'entreprise, pour faire reprendre le travail.

Mais comme le disait un délégué C.G.T. :

"Nous sommes décidés à mener la lutte jusqu'au bout pour obtenir la satisfaction de nos revendications."

Déjà un travail de popularisation de la lutte a été fait et des collectes sont organisées pour obtenir le soutien le plus large :

* Les travailleurs de TELESIL en ont assez d'être pris pour des pions ;

* Ils veulent obtenir leur dignité, leurs droits !

* Leur action est celle de tous les métallurgistes de tous les travailleurs pour la satisfaction des revendications !

Extrait Quotidien
du Peuple - 23/03

SICCNA - S^e MALO : ILS ONT GAGNÉ.

Le plus long conflit de France, relaté entre autre dans l'APL n° 159 se termine par la victoire des ouvriers, qui sont tous réembauchés. Le chantier ayant été racheté (ENFIN!...)

MUNICIPALES A LA BAULE : GUICHARD EN BALLOTAGE AU 1^{er} tour

entretien avec André
Tinière, élu PS au 2^e tour

NOTE APL

La Baule, c'est le fief du Baron GUICHARD, le royaume du béton blanc, le paradis des promoteurs.

Mais cette fois, il a eu chaud. En balottage au premier tour, il a du laisser au second un siège à la liste de gauche (PS, PC, UDB, MRG), malgré le soutien d'une autre liste de droite regroupant quelques mécontents de bon ton autour d'un amiral ambitieux, REBUT, malgré l'aide du SAC, malgré les lettres personnelles envoyées aux abstentionnistes du premier tour.

L'APL est allé interviewer l'heureux élu qui conduisait la liste de gauche : André TINIERE connu déjà dans la région, pour son rôle d'avocat dans l'affaire des paysans de Chexi-En Rets, de la Vigne Marou, de Mésanger, des ouvriers de la SOTRIMEC ex Semmex Caravélair, de Garnier et récemment des renvoyeurs de livrets militaires.

PLUS DE BOULOT...

Ala Baule, les dernières boites ferment, on va travailler à ST NAZAIRE. ?

Actuellement, mis à part dans l'industrie du Bâtiment, encore prospère grâce aux résidences secondaires, on trouve essentiellement deux entreprises : THIRIER et GOUTERON.

THIRIER : 150 travailleurs vient de demander une suspension de poursuites, c'est-à-dire que désormais les financiers ne peuvent plus rien réclamer. Seulement, cela signifie peut-être un dépôt de bilan, la fermeture.

Du côté de chez GOUTERON, une soixantaine de travailleurs restent en place, mais dépôt de bilan, donc fermeture. les deux dernières entreprises ferment, il n'y a plus d'emploi.

Chez GOUTERON, c'est d'autant plus grave qu'il se trouvait implanté sur une zone, les Floralties où il est projeté depuis plusieurs années, à l'emplacement exact, un lotissement.

Le départ de GOUTERON, c'est les promoteurs qui se jettent dessus. Les plans d'ensemble du secteur prévoient depuis 8 ans son départ.

... MAIS DES TOURISTES

GOUTERON ferme pour s'installer ailleurs ?

Nous craignons parce qu'on nous dit toujours que les carnets de commande sont bien remplis, en fait, quand on regarde le SDAU (schéma d'aménagement local) on s'aperçoit que sur la presqu'île, la décision est d'en faire une zone touristique, il n'y a aucune tache violette (zone de création d'emplois). Le SDAU est défini par le pouvoir et le Ministère de l'Équipement. Une zone touristique avec des Marinas, c'est-à-dire la destruction du traict du Croizic, avec l'aménagement du Marais : rocade, et peut-être construction d'immeuble, grâce à la HENIN et des Salins du Midi.

La Banque la Hénin contrôle les Salins du Midi qui sont propriétaires principaux du Marais.

On fait de la presqu'île une presqu'île de béton. Aux Floralties des remblaiements sont faits progressivement pour combler le marais en progressant vers l'endroit où la rocade passera, tout doucement la rocade deviendra un fait, les marais auront été bouffés par les dépôts et elle trouvera sa place.

Peux-tu faire le point de 6 ans de municipalité GUICHARD ?

La municipalité GUICHARD, ça a donné essentiellement la primeur aux touristes, la construction des résidences secondaires : quand on construit trois résidences secondaires, on construit une résidence principale. Pour l'établissement d'un certain tourisme, on a rien fait pour maintenir l'emploi on a préféré laisser partir les entreprises.



Quel pouvoir a la municipalité face aux promoteurs ?

C'est simple, pendant six ans Guichard n'a jamais pratiqué de politique foncière : jamais d'acquisition par la municipalité de fonds de terre qui permette ensuite d'agir sur le prix des terrains.

Aujourd'hui, aucune réserve foncière, les promoteurs font la loi sur le prix du terrain ; on ne peut plus intervenir.

Si on arrive un jour à la Mairie, on n'aura certainement aucune possibilité d'influer à ce niveau.

La seule chose, c'est d'essayer de développer une habitation principale sur d'autres zones comme Escoublac en accord avec les habitants.

LE P.O.S

Récemment, une tour a été réduite de hauteur, le SIKHARRA, des dispositions particulières ont été adoptées par le plan d'occupation des sols ; de quoi s'agit-il ?

Le P. O. S. a été voté l'année dernière par la municipalité, mais on avait oublié de consulter la population. Une consultation a alors été mise en place, des observations formulées par une association de défense de l'environnement et du site.

En fait, il a été adopté tel quel.

Avant le P. O. S. il y avait deux plans d'urbanisme, un véritable pas utilisé, un autre plus ou moins faux, le plan bati par la Mairie, en fait, pratiqué.

Ca a permis d'enterrer à postériori des constructions qui étaient irrégulièrement bâties (la coupole, qui grâce au P. O. S. a eu son permis "confirmé", bien que le Conseil d'Etat ait dit : il faut démolir la Coupole).

Pourquoi ? Tout simplement parce que Monsieur Guédon, qui est le promoteur, participait à la commission de mise en place du P. O. S. ... Une attitude anti démocratique, contraire aux intérêts des Baulois, on s'est foutu de leur gueule.

Quels sont des projets de la municipalité Guichard ?

Le P. O. S. prévoit une ZAC qui échappe au règlement du POS, dans laquelle on pourra faire ce que l'on veut et notamment deux grands immeubles en haut de l'Avenue De Gaulle, de 14 ou 15 étages.

On va construire 35 000 m² de logements qui, au prix du front de mer, coûteront environ 80 millions d'anciens francs, innabordables pour celui qui veut en faire une résidence principale.

On a complètement oublié de consulter les propriétaires locaux. Bon. On n'est pas là pour défendre les propriétaires mais je pense que dans toute démocratie, on doit consulter ceux qui sont sur place : les commerçants vont disparaître pendant toute une année.

Et tout cela avec un engagement terrible de la municipalité : de l'ordre de 600 millions d'anciens francs.

On va exproprier pour permettre aux promoteurs de faire du profit, la procédure d'expropriation va être utilisée au profit d'intérêts privés, c'est un scandale.

Si on entre à la Mairie, c'est un blocage total de l'opération. Puis, une discussion avec les habitants, car il faudra effectivement rénover.

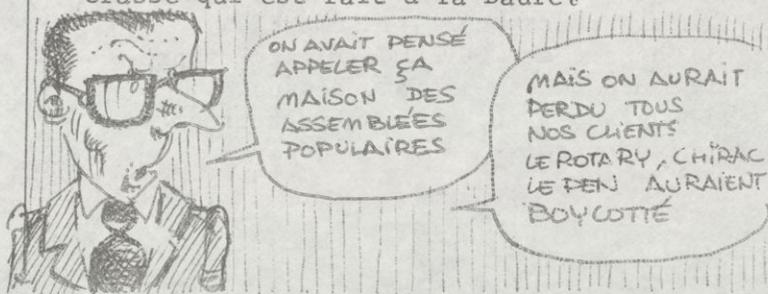
UN PALAIS DES CONGRES

Il faut partir de la rocade. C'est une voie qui descendrait de la fameuse route Bleue vers le Croisic, de la rocade partirait une pénétrante sur la Baule, la pénétrante Pavie.

Elle existe déjà et conduit à l'Hotel Royal, derrière le Casino.

Ce quartier serait rasé, et à la place serait construit un splendide Palais des Congrès (cout : 2 milliards d'anciens francs) et qui intégrerait le Casino et peut être l'Hermitage, au profit de Mr Barrière, le propriétaire de tout cela, mais aussi de l'Hotel Royal, du Castel Marie-Louise, du Golfe et d'autres nombreuses choses en France (tout cela ce sont des hotels quatre étoiles).

Si Mr Barrière veut construire son Palais, c'est son problème, mais que la Municipalité s'engage d'1 milliard d'anciens francs, c'est autre chose, on n'est pas d'accord. C'est toujours un choix de classe qui est fait à la Baule.



Les électeurs de Guichard votent-ils pour Guichard Ministre ou bien en fonction de leurs intérêts de groupe social ?

C'est les deux. C'est d'abord Guichard qui représente les intérêts de classe, à savoir les promoteurs qui tirent un profit inimaginable grâce à une municipalité qui les soutient.

C'est aussi, une part de l'électorat qui vote Guichard = Ministre, qui croit que c'est parce qu'on est prêt du Bon Dieu qu'on est mieux chauffé, qu'on peut obtenir davantage de subventions ; erreur flagrante, Guichard n'a jamais amené d'emplois.

Et la troisième liste de l'amiral Rebut ?

Des centristes qui n'osent pas aller à gauche, des gens qui sont de droite parce qu'ils représentent des choix similaires à ceux de Guichard.

L'électorat Rebut, c'est des gens bien pourvus financièrement mais qui refusent l'urbanisme Guichard, qui recherchent un La Baule calme.

UNE CULTURE DE CLASSE

Et sur le plan scolaire et culturel ?

Il existe un lycée saturé, il aurait fallu un C. E. S. On a eu une subvention en 1974 mais ça coûtait 600 millions.

La commune a perdu le bénéfice de la subvention parce que l'on a pas pu débloquent sur le plan local les crédits pourquoi ? parce qu'on a construit une Mairie qui a coûté 1 milliard 600 millions pour 15 000 habitants.

C'est toujours un choix de classe, et sur le plan culturel c'est flagrant.

On a une petite M. J. C. qui bénéficie d'une subvention de 15 000 francs par an.

Le centre équestre lui, a 27 000 francs. La MJC ne peut pas fonctionner. On préfère une culture de classe en été, le syndicat d'initiative, le comité des fêtes organisent concours d'élégance automobile, concours hippique, concerts pendant deux mois de l'année, quand ce n'est pas France Inter ou Europe 1

qui viennent faire de l'animation en modulation de fréquence. Ça se fait, ça fait chic.

LA ROCADE

La lutte contre la rocade est intervenue dans la campagne ?

Le problème essentiel a été la démocratisation de la vie municipale. La rocade ce n'est venu que comme accessoire, il faut reconnaître.

Les promoteurs qui ne trouvent plus de terrain à la Baule ont intérêt à ce que jusqu'à la rocade il y ait un remblement pour construire, ce n'est pas simplement la voie rapide.

Et le comité de défense de la Presqu'île Guérandaise ?

Il a travaillé à nos côtés pendant la campagne. Il a senti que Guichard, c'était la rocade.

Sur le plan légal, c'est admis, si on ne veut pas qu'elle se construise, il faudra une action militante de la population et des travailleurs du Marais dans la mesure où les Marais sont un outil de travail créateur d'emplois.

Quel est le pouvoir du Conseil Municipal maintenant que la décision a été prise ?

La rocade échappe à la municipalité, car c'est une route nationale décidée au niveau départemental. Mais si les élus s'opposent à la construction, si on les trouve à la tête de la manifestation devant les bulldozers, ça ne se fera pas.

Leur rôle est également dans la lutte, ils n'ont pas simplement un rôle dans les votes gentils au Conseil.

L'UNION DE LA GAUCHE

Aux Cantonales la gauche représentait 40 % des voix, aux Municipales 34,5 %.

Il y avait un recul. Aux Cantonales on a voté plus facilement pour des candidats socialistes que communistes; on nous a dit : avec l'amiral, vous auriez enlevé la Mairie. C'est possible, mais dans ce cas les masses n'auraient pas progressé.

On aurait fait un choix électoraliste non pas un choix de classe. Tant pis

si nous n'avons aucun élu dimanche, valait mieux faire un travail politique solide, plutôt que de faire de l'électoratisme en gagnant deux ou trois sièges.

Cette fois-ci, c'est l'accord national, il y a sur la liste 16 socialistes, 8 communistes, un syndicaliste, un U. D. B. un M. R. G. La liste a été constituée sans difficulté, le programme préparé en plein accord, la campagne unitaire du premier au dernier jour. C'est extra-ordinaire.

DANS LES LUTTES

Quelles propositions faites-vous sur l'emploi ... ?

L'emploi, ça nous échappe en partie parce que c'est au niveau national qu'on a refusé l'industrialisation de la façade atlantique.

A la Baule aucune structure d'accueil : pas de logements principaux, pas de lycées techniques, pas de C. E. T. pas de communications faciles avec le reste de la France.

On est coupé six mois de l'année.

On a fait une zone artisanale ; il faut transformer cette zone en ville (zone industrielle légère). Une fois la structure d'accueil créée, on fait la publicité nécessaire.

Même si nous n'arrivons pas à créer d'emplois, les élus de gauche seraient du côté des travailleurs.

Lorsqu'on voit des huissiers virer des gens au chômage, il faut que les élus s'y opposent, et ils iront aux manifestations pour s'y opposer.

Lorsqu'il y a une grève, une occupation, il est intéressant que les élus de gauche ne se contentent pas seulement d'y venir : cantine gratuite pour les enfants de travailleurs en lutte, transports gratuits pour les travailleurs en lutte.

L'élu à sa place dans la lutte des travailleurs.

TOULON : ARRESTATION D'UN NANTAIS

A Toulon, nous apprenons de nouveaux cas de répression : 7 matelots dont un Nantais, ont été incarcérés.

Les sanctions disciplinaires vont de 15 à 1 mois. La répression dans les casernes n'a pas besoin de coups d'éclat : elle devient sournoise, sourde et quotidienne.

La hiérarchie militaire pourchasse néanmoins la moindre marque d'antimilitarisme. Le moindre soupçon devient prétexte. Mais les murs d'une prison militaire suffisent-ils à empêcher la dénonciation publique et la solidarité ?

Lorsque nous étions, il y a quinze jours 500 pour manifester pour Thirier et Gouteron, et que nous sommes arrivés à la Mairie, elle était bloquée par les flics,

Avec une Mairie de gauche, il n'y aura pas de flics devant pour les empêcher de rentrer parce que les élus seront avec eux dans la rue.

Et les chômeurs ?

Il y a effectivement dans la presque 1 400 chômeurs recensés. A St-Nazaire, fermeture de la SOTRIMEC, de la FIRADEC, difficultés aux A. F. O.

A la Baule, fermeture de Thirier et Gouteron.

Les cantines c'est un exemple, il s'agira de trouver avec les travailleurs en lutte de quelle manière on peut les aider. Il ne s'agit pas, bon sang, de se situer comme des hommes de droite, de dire on va vous faire ça et ça. C'est anti-démocrate, c'est un catalogue.

Il ne s'agit pas d'assister les gens mais de leur donner les moyens de pouvoir poursuivre leurs luttes.

Enquête A. P. L. /

ARMEE

NANTES Tous au procès des renvoyés de livrets militaires

En décembre 1975, 12 nantais renvoyaient collectivement leurs livrets militaires (Cf; APL de la semaine dernière).

Aujourd'hui cinq d'entre eux sont inculpés et passent en procès après ceux de St-Nazaire, Saumur et Laval.

Tout le monde est invité à venir au procès qui ne doit pas être celui des renvoyés, mais une tribune pour pouvoir faire connaître les luttes à l'extérieur et dans l'armée et de condamner les juridictions d'exception (TPFA) et la militarisation de la société (ordonnance de 59...)

TOUS AU PALAIS DE JUSTICE LE MERCREDI

30 MARS A 14 HEURES, une animation est prévue devant le Palais.

N. B. : Toutes les personnes ou groupes qui se sentent concernés par la liberté d'expression sont invités à contacter le comité de soutien.

Enfin, l'appel à un nouveau renvoi de livrets militaires lancé la semaine dernière se poursuit, contacter rapidement le comité. PERMANENCE : Mardi 29 de 20 H 30 à 22 H au local, 57 rue des Hauts Pavés à Nantes.

18 MARS 14 HEURES CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

RENVOI DE PAPIERS MILITAIRES (DANIEL BAUDRY)

On s'attendait à des cars de police et à l'invasion de bidasses dans la grande salle d'audience. Non. Rien que 150 à 200 amis venus de NANTES, LAVAL, ALENCON, TOURS, FONTENAY LE COMTE et du Maine et Loire.

C'est dans le plus grand silence que le prévenu et les témoins furent appelés : c'est quand même impressionnant (vous les futurs prévenus, exercez-vous en allant au procès des copains !).

Le juge interrogea longuement Daniel sur la quantité et la qualité des passages des gendarmes chez nous depuis bientôt 4 ans, puis laissa DANIEL s'exprimer sur ses convictions religieuses et politiques.

Le juge fit noter à ses assesseurs que si DANIEL avait "eu vent" du statut d'objecteur en 1966, il n'aurait pas fait son service militaire et ne serait donc pas jugé pour cela, et DANIEL de rajouter plusieurs fois : "Oui, mais d'abord ce statut est impossible à connaître, ensuite il n'est pas terrible..."

Puis, ce furent les témoins. Jean Louis MORIN, prêtre, du Mans, renvoyeur, très posément, il explique le geste de DANIEL et le sien en le remplaçant dans la lignée du Christ qui comparut aussi devant le Sanhédrin. Pierre GIRAUD, prêtre de BAUGE, parla de la lutte des paysans du Larzac. Marie Jo FOURNIER, femme de renvoyeur du Mans, parla en mon nom et en celui des femmes de renvoyeur : "Nous sommes entièrement solidaires, et comme mères nous ne faisons pas des enfants (qui en plus naissent, sans violence !) pour les envoyer à la guerre."

Le juge les interrogea tous les trois, sur leur propre renvoi et sur les suites de ce renvoi.

Enfin, Jean GOSS développa rapidement, mais fermement le thème du mal que les hommes cherchent à détruire en détruisant l'homme et en confectionnant des armes de plus en plus modernes et destructrices.

Le procureur après une envolée qui promettait mal, reconnut la noblesse et la générosité des idées du prévenu puis bafouille : "Je ne demande pas une peine de prison avec sursis, ni même d'amende, je demande une peine en rapport avec le délit, c'est-à-dire qu'il soit reconnu coupable". On s'est retenu de rire.

L'avocat, X. GUELBERT, jeune socialiste du Mans, parla longuement des contradictions de la loi française par rapport à la convention européenne des droits de l'homme et des difficultés pour connaître la loi sur l'objection. Il a remis d'autre part, au juge, les attendus du jugement de BEZIERS. Verdict : Vendredi 25 MARS A 14 H.

Ce fut dans la joie que les 23 autres livrets furent envoyés à la poste après une manifestation avec distribution de tracts dans les rues de Saumur. Puis, nous sommes allés chez un agriculteur de Fontevrault, renvoyeur, Gérard BONIN ; déguster vin et jus de raisin du coin, pâtés et gateaux faits au Theil. Là, chaque renvoyeur ancien et nouveau s'est présenté à tous pour que la solidarité joue au maximum comme ce fut le cas pour DANIEL.

Merci à tous de votre soutien amical et financier. On tiendra chacun au courant des suites du procès.

C. et D. BAUDRY



PAS DE SAISIE DU CREDIT AGRICOLE

Nous avons relaté dans l'A.P.L. précédent, le conflit qui oppose un paysan soutenu par Les Paysans-Travailleurs et des militants de la F.D.S.E.A. d'une part, et le Crédit Agricole d'autre part.

Le paysan rencontre des difficultés importantes de trésorerie dûes d'une part à la sécheresse et d'autre part à une progression très rapide et trop importante de l'exploitation, sous l'influence des petits patrons des entreprises économiques et des concessionnaires qui n'ont d'autre but que de nous faire travailler

davantage pour accroître leur profit.

Mais par ailleurs, tout le monde s'accorde à reconnaître que la situation du bilan est positive.

Face à la menace de saisie conservatoire des militants Paysans-Travailleurs et F.D.S.E.A. se sont préoccupés de l'affaire.

Les gars se sont rendus à une vingtaine au Crédit Agricole pour exiger l'arrêt des poursuites judiciaires, ce qui a été obtenu.

Le Crédit s'est engagé par écrit à bloquer la procédure judiciaire.

Correspondance A.P.L.

MAISON DE L'AGRICULTURE (chambre, FDSEA, ADASEA, chambre Régionale) 29 MARS : JOURNEE "MORTE"

SALARIES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES ORGANISMES DE LA MAISON DE L'AGRICULTURE, NOTRE POUVOIR D'ACHAT EST GRAVEMENT MENACE !

LE 29 MARS DOIT ETRE POUR NOUS, SALARIES, UNE JOURNEE "MORTE"

Ce jour-là, les membres de la Chambre d'Agriculture se réunissent sous l'injonction du Ministère de l'Agriculture qui leur demande d'amputer le budget de la Chambre, notamment la partie concernant les frais de personnel.

- Aggraver la baisse de notre Pouvoir d'Achat.

- Remettre en cause la Convention collective.

- Accroître les menaces sur notre emploi.

- Obscurcir l'avenir de la Chambre d'Agriculture.

MARDI 29 MARS - DEBRAYAGE DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LA MAISON DE L'AGRICULTURE.

A partir de 8 H 30 (jusqu'à 12 H, A CONDITION que les revendications aboutissent). INFORMATION ET DEMANDE de la COMMISSION PARITAIRE sur les points suivants :

- Fixation de la valeur du point au 1/1/77 et clause de sauvegarde.
- Respect de la Convention Collective.
- Réajustement des frais de déplacement.
- Mise en place d'un comité d'entreprise.
- Revalorisation de la grille III.
- Globalisation des heures de délégation.

SATPA - CFDT

LES BRETONS PRODUCTEURS DE LAIT PASSENT À L'ACTION

Depuis la sortie du document sur le prix de revient et le montage lait, tout un travail d'information et d'explication s'est fait sur ce problème depuis un an et demi au niveau de la BRETAGNE.

Nous avons décidé d'intensifier ce travail d'information plus précisément sur les primes en organisant des réunions dans les cantons et les communes, là où c'était possible.

L'enquête

Nous avons réalisé une enquête auprès de 70 producteurs pris au hasard autour de nous. Il en ressort que :

1) les gros producteurs ont autant de M.G. (Matière grasse) et de M.A. (matière azotée) que les petits, bien qu'ils aient presque uniquement des Frisonnes, et les petits, surtout des Normandes.

2) Plus le producteur est gros, plus il a la chance d'être en A, et moins en B et C :
Donc la qualité profite aux gros.

3) Les gros producteurs ont leur lait payé de 2 à 4 centimes de plus que les petits. Ils profitent donc des primes.

4) Si le paiement à la M.A. était appliqué, les petits producteurs toucheraient en moyenne par litre : 0,4 centime, donc presque rien. A côté de ça, on leur enlève 1 à 2 centimes pour payer des primes de quantité aux gros.

5) Les résultats de contrôle laitier de départements où le paiement à la M.A. est en vigueur (Vendée) montrent que :

- 70 % des producteurs sont en dessous de la moyenne.

- Les producteurs ayant un taux très fort de M.G. ont un taux de M.A. peu élevé (34 g). Donc, personne ne gagnera plus d'un centime par litre avec la M.A.

La M.A. profite à la laiterie sur le dos des producteurs, surtout les petits à qui on fait croire qu'ils y gagneront.

LES PRIMES SONT FAITES AVANT TOUT, POUR DIVISER LES PRODUCTEURS AU PROFIT DE LA LAITERIE.

L'action

Tout ce travail d'information nous a naturellement amenés à passer à l'action.

C'était le 20 janvier à l'URCIL (Laboratoire d'analyses de l'interprofession sur Côtes du Nord, Finistère, Morbihan).

Ce jour là, le Conseil d'Administration se réunissait pour décider du paiement à la Matière Azotée et de ses modalités d'application. Nous étions entre 150 et 200 paysans venus principalement des Côtes du Nord, Finistère et Morbihan.

15 H 30 : Nous avons pénétré munis de pancartes dans la salle de réunion où siégeaient une quarantaine de notables (chefs d'entreprise, coopératives privées et des "représentants" des producteurs de lait). Ensuite, l'un d'entre nous a pris la parole pour expliquer le sens de notre action et nos revendications :

1) La Matière Azotée :

Nous ne sommes pas opposés systématiquement au paiement à la Matière Azotée et par la suite à la Matière Utile. Pour cela nous mettons deux conditions essentielles :

- Que les producteurs aient un véritable contrôle sur les prélèvements et les analyses.

- Que le prix du gramme de matière grasse et de matière azotée, soit fonction du prix de revient qui, réactualisé, atteint 1,28 F.

Tant que ces conditions ne seront pas remplies, nous nous opposerons au paiement à la Matière Azotée.

2) Les primes à la quantité, et la taxe de co-responsabilité. :

Nous nous opposons à la taxe de co-responsabilité tant que les primes à la quantité ne seront pas supprimées, ceci pour plusieurs raisons :

- Il nous paraît scandaleux de faire payer à tous les producteurs les excédents alors qu'ils ne sont le fait que de quelques uns.

- Nous considérons qu'elle est une arme redoutable pour l'élimination des petits producteurs qui sont déjà pénalisés par le biais des primes de quantité.

EXEMPLE : Une laiterie du Finistère pénalise les petits producteurs de 6 centimes pour participation aux frais de gestion et dans le même temps donne aux gros producteurs des primes à la quantité de 4 à 6 centimes. Ajouter à cela la taxe de co-responsabilité et cela nous fait une différence de 12 à 15 centimes.

3) Les normes de qualité :

Si ce problème n'est pas directement à l'ordre du jour, il fait partie de la fameuse loi GODEFROY qui prévoit un écart de 10 % du prix indicatif entre le A et le C et la qualité A à 100 000 germes.

Le débat

Une fois l'intervention terminée, nous avons demandé à chacune des composantes de l'URCIL de s'exprimer clairement sur ces différents points. Ces composantes sont au nombre de trois: les "représentants" des producteurs, les coopératives, les entreprises privées.

Sur la Matière Azotée, les réactions ont été les suivantes :

F.D.S.E.A. (29-56) : On est pour, puisque on ne peut pas s'y opposer. Il n'y a plus qu'en Bretagne que la loi n'est pas appliquée. Mais on veut améliorer en proposant une plage neutre de 30-34 et un prix de gramme plus bas.

F.D.S.E.A. (22) : On est pour l'application de la loi telle qu'elle est prévue :

- a) Parce que les responsables nationaux sont d'accord ;
- b) Parce qu'il est normal que celui qui a un lait plus riche soit payé plus cher surtout que ce sont en général des petits producteurs ;
- c) Parce que les entreprises pourront tirer meilleur partie du produit qu'on leur livre.

VOILA, c'est clair !

LES COOPÉRATIVES ?

On n'est pas spécialement pour, mais on est obligé d'y passer pour toucher les subventions du F.O.R.M.A. pour le stockage de la poudre, la création de nouvelles usines, l'achat du matériel d'analyse.

LES ENTREPRISES ?

On n'est pas pour, parce que "de toutes façons, ça n'apportera rien de plus aux producteurs".

Suite à ce tour de table, nous avons répondu point par point. Nous ne sommes pas d'accord pour aménager le système car cela revient à accepter à terme une application de la loi (exemple du paiement de la Matière Grasse de 34 à 38 g et du prix du gramme de 1 à 1,25).

Dire que cette mesure favorisera les petits producteurs c'est tromper les gens grossièrement et se faire l'allié objectif du pouvoir dans leur élimination. En effet, d'après l'enquête réalisée, il n'y a pas de différence sensible entre les producteurs.

Par contre, on sait qu'à terme, cela nous amènera à un paiement intégral à la Matière Utile basé sur les cours mondiaux des

.../...

protéines et de la Matière Grasse (margarine, huile) qui nous conduira à une chute des cours, donc à une élimination plus rapide des petits producteurs.

Ensuite d'autres interventions ont abordé les problèmes des primes de qualité et quantité. Au cours de la discussion, il est apparu que mis à part les industriels, tout le monde (en paroles) était contre. Nous avons donc demandé aux F.D.S.E.A. si elles étaient prêtes à refuser de siéger à l'interprofession tant que ces primes seraient appliquées. Nous avons alors assisté à une partie de cache-cache où personne ne voulait se mouiller et accepter sous la pression des Paysans-Travailleurs une telle revendication. Nous avons pu constater qu'il y avait loin des paroles aux actes : les participants ne sont pas prêts de l'oublier.

Nous avons pu nous rendre compte comment on réglait le sort des paysans autour d'une table.

Nous avons constaté à quel point les F.D.S.E.A. étaient prêtes à accepter les compromis pour sauver la face.

Nous étions venus défendre notre salaire et l'élimination des plus pauvres d'entre nous. Cela, nous leur avons jeté à la figure. C'est nous qui avons imposé le débat. Une agricultrice a fait remarquer à tous ces notables qu'il n'y avait aucune femme parmi eux. Est-ce le fait du hasard, ou n'est-ce pas parce que les femmes font le travail ?

Nous avons eu la confirmation qu'il n'y avait rien à attendre de ces interprofessions. Si nous voulons faire aboutir nos revendications, il n'y a que par la lutte que nous y arriverons et nous ne devons compter que sur nos propres forces.

Quelques jours après, nous sommes allés vider, à une centaine, les camionnettes de l'URCIL pour continuer l'action. Aux dernières nouvelles, dans les Côtes du Nord, à peine la moitié des entreprises ont payé à la Matière Azotée. Dans le Finistère une seule. C'est une demi-victoire, il faut continuer.

ET MAINTENANT ?

En Loire Atlantique, plusieurs groupes de producteurs de lait sont en conflit avec leurs coopératives sur le problème des contrôles de qualité du lait.

Face à la CANA, dans le Sud-Loire, les producteurs regroupés par tournées de ramassage, refusent les prélèvements sur 6 traites, depuis plusieurs mois. La CANA qui a mis en place des tanks de grande capacité, ne ramasse plus le lait que tous les trois jours (ce qui est d'ailleurs, contraire à la loi). C'est après s'être rendu compte que l'ensemble de la tournée avait des résultats de qualité anormaux (lait en B ou C) que les producteurs ont lancé cette action. (...)

Les producteurs ont appris que le même phénomène s'était produit dans deux autres cantons. Ils en ont informé

les gars concernés qui mènent actuellement l'action.

Comme explication, la coopérative met en cause le fonctionnement d'UNILAB, laboratoire d'analyses inter-professionnel.

Pour beaucoup, de producteurs, le rôle de la politique de qualité apparaît plus clairement. C'est un instrument de plus pour diviser les producteurs entre eux et sous-payer le lait aux producteurs.

Certains parlent de lancer un "comité de vigilance" et d'exiger tous les mois, la publication des résultats d'analyse, de l'ensemble des producteurs, pour pouvoir réagir plus rapidement.

Extrait Vent d'Ouest

Pellicule confisquée à Cheix

- Rennes confirme l'incompétence nantaise ...
- L'affaire ira en cassation.

La Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de RENNES a confirmé, par une décision rendue le 17 mars, l'ordonnance du doyen des juges d'instruction de Nantes qui s'était déclaré incompétent quant à la plainte engagée par Monsieur MICHEL BRUGVIN.

Ce dernier, journaliste au "Paysan Nantais", avait dû remettre sous la contrainte aux forces de l'ordre un film impressionné lors de la couverture d'une manifestation paysanne à CHEIX-EN-RETZ (6 juillet 1976).

Une seconde plainte avec constitution de partie civile fut déposée pour vol et dégradation de biens. C'est cette dernière plainte qui avait donné lieu à l'ordonnance d'incompétence prise par le doyen des juges d'instruction de Nantes qui avait estimé inutile de rechercher si les faits méritaient la

qualification qui leur était donnée par le plaignant dans la mesure où les militaires de la gendarmerie sont justiciables des tribunaux permanents des forces armées pour les infractions commises dans le service du maintien de l'ordre.

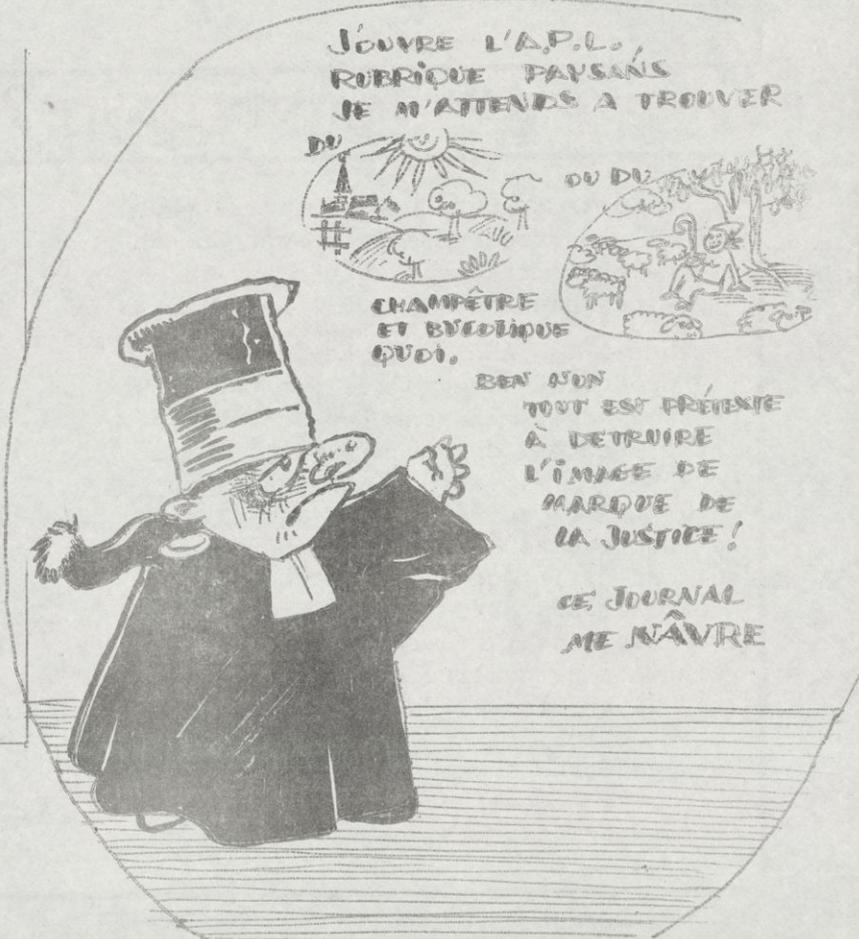
MICHEL BRUGVIN a décidé de se pourvoir en cassation. Les journalistes C.G.T.; S.N.I. et C.F.D.T. de Loire-Atlantique et de Vendée considèrent, dans un communiqué, que la décision rendue par la Chambre d'accusation équivaut à enterrer purement et simplement l'affaire et qu'elle a pour effet de couvrir une atteinte au libre exercice de la profession de journaliste.

Extrait Paysan Nantais

LES Paysans retrouvent leurs droits CIVIQUES

Le tribunal a examiné la requête de sept paysans réclamant la restitution de leurs droits civiques.

En janvier 1975, ils avaient été condamnés pour les détournements de camions de viande de SAVENAY, et s'étaient trouvés rayés des listes électorales au moment des municipales. Le Tribunal a décidé le 22 mars de les rétablir dans leurs droits.



quelle est donc cette justice ?

La fontaine ST DONATIEN est connue des habitants de La Chapelle comme une source d'un débit important. En période de sécheresse, les agriculteurs des environs ont coutume de venir compléter leurs besoins. On venait même certaines années en chercher de la Haute Gournière, de la Vrière, du Moulin Neuf...

ON AMENAGE LA FONTAINE

Le 21 août 1964, J. MATHELIER demandait aux habitants de la Gournière, de Portrick, de la Noue Chesnaie, du Lineur et de la Métairie Rouge, l'autorisation d'aménager la fontaine afin d'en augmenter la réserve pour irriguer sa tenue maraîchère. En outre, il s'engage à laisser aux signataires le libre passage pour puiser l'eau de leur besoin. Ceux-ci participent d'ailleurs aux travaux d'aménagement.

Or, en juin dernier, J. MATHELIER prétendant que l'eau de cette fontaine est réservée aux seuls habitants de la Gournière, entreprend d'interdire aux agriculteurs voisins de prendre les quelques mètres cube indispensables aux besoins de leurs animaux.

Le 19 juin, une réunion provoquée par le Syndicat a lieu entre les divers intéressés en présence du Maire. A cette réunion, les besoins en eau pour les animaux sont évalués à moins de 10 m³/jour.

A cette époque, la fontaine débit de 10 à 20 fois plus.

J. MATHELIER s'engage alors à laisser les agriculteurs puiser l'eau dont ils ont besoin.

Au bout de 15 jours, il s'arrange pour épuiser la fontaine au fur et à mesure que l'eau y arrive en faisant tourner son matériel la nuit ou très tôt le matin.

Nous provoquons une réunion (une deuxième) le 24 juillet sur place avec M. Le Maire, J. MATHELIER refuse d'y venir.

DES PAROLES...

Nous proposons de demander aux habitants de la Gournière s'ils sont d'accord pour que nous continuions à prélever l'eau de nos besoins.

M. le Maire approuve cette initiative en nous disant que si la majorité de ceux-ci nous est favorable, il pourra intervenir plus facilement auprès de MATHELIER.

Trois personnes refusent de signer :

MM. AMBLARD, THOMAS et JOUNEAU.

Nous obtenons 10 signatures, plus celle du Maire qui ajoute :

"Compte tenu des dispositions prises pour pallier au grave manque d'eau à la Gournière, grâce au branchement provisoire sur le service d'eau, je pense qu'il est juste que les agriculteurs ayant eu jusqu'à ce jour l'usage habituel de la fontaine ST DONATIEN, puissent y prélever les 5 à 10 m³ d'eau journaliers dont ils ont besoin pour leurs animaux."

Ce jour là, M. MATHELIER est venu après le départ du Maire.

Nous lui avons demandé un entretien :

"J'ai donné mes instructions au Maire" nous a-t-il dit, "je n'aurai aucune discussion avec vous".

Il a ajouté : "J'aurai le dernier mot, même si je dois faire parler de moi".

ET L'INERTIE COMPLICE...

Il est regrettable que le Maire, qui, d'une part, sait bien que la fontaine était jusqu'à présent à la disposition de tout le voisinage, qui, d'autre part, connaît par leurs signatures l'accord des habitants de La Gournière, et qui, enfin, fait la déclaration citée plus haut, ne soit pas intervenu plus fermement pour que MATHELIER respecte la volonté du plus grand nombre et ses propres engagements.

Par sa passivité face à MATHELIER, il encourage celui-ci dans son attitude intransigeante.

.../...

0 UNE 3eme reunion

MATHELIER a alors continué à épuiser la fontaine, régulièrement. Début Août, une nouvelle réunion a lieu en présence du Maire, d'un responsable des Maraichers Nantais, de J. MATHELIER, des utilisateurs et du Syndicat agricole.

un 3eme engagement non tenu.

A cette réunion, J. MATHELIER finit par accepter de laisser un minimum de 40 cm d'eau dans la fontaine. Les participants se rendent immédiatement sur les lieux et, en présence du Maire, marquent d'un trait de peinture, sur les parois de la fontaine, le niveau que chaque utilisateur s'engage à respecter.

Comme aux fois précédentes, J. MATHELIER ne respecte pas ses engagements et continue à assécher systématiquement la fontaine en irrigant notamment un champ qui allait seulement recevoir des céréales en novembre.

Devant la mauvaise foi de J. MATHELIER, les habitants du quartier avec le syndicat agricole, décident de nettoyer et de recreuser la fontaine.

A ce moment intervient la fille de MATHELIER avec un appareil photo. On lui demande de cesser de prendre des photos. Elle continue. C'est alors que l'un d'entre nous, après lui avoir demandé de lui donner la pellicule - ce qu'elle refuse - lui enlève son appareil, retire la pellicule et lui rend l'appareil.

La loi interdit qu'on photographie des personnes sur un lieu public, sans leur accord.

Tous les gens présents à la fontaine sont témoins qu'aucune violence n'é été exercée contre elle.

Pourtant, une plainte est déposée par MATHELIER pour violences contre sa fille. Celle-ci prétend qu'elle a été frappée.

Le docteur PAUL qui l'a examinée dans la soirée, ne constate pas de traces de coups. Comme elle se plaint de douleurs à l'épaule, il lui conseille de passer une radio. Elle ne passe pas de radio, mais quatre jours plus tard, consulte un autre médecin, le docteur JERNIGON qui constate un certain nombre de rougeurs à l'épaule et au sein.

INCUPE DE VIOLENCE A FORCE OUVERTE

C'est sur la pauvreté de ses rancors que l'appareil judiciaire inculpe l'un des nôtres de violence. Celui-ci a déjà, par deux fois, - les 10 février et 4 mars - été entendu par le Juge d'Instruction.

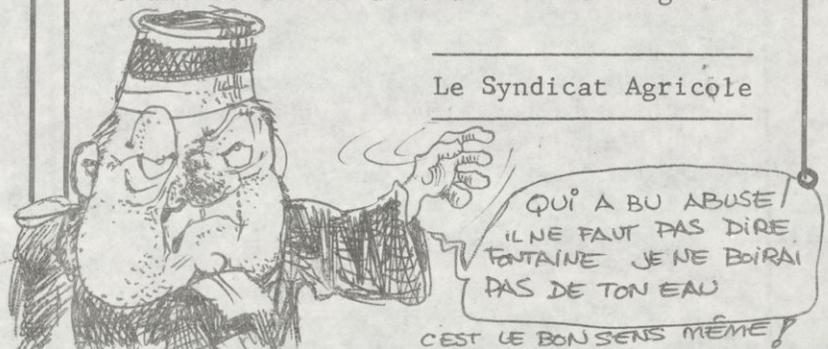
La plainte de MATHELIER est sans doute l'exécution de la menace qu'il avait formulée le 24 juillet : "J'aurai le dernier mot même si je dois faire parler de moi".

Nous constatons donc d'une part, une accusation mensongère qui ne s'étaie que sur les dires de la fille MATHELIER et un certificat médical obtenu quatre jours après les faits, et d'autre part, les différents témoignages recueillis par la P.J. auprès de ceux qui ont répondu aux questions et qui ont été unanimes pour dire qu'aucune violence a n'a été faite contre qui que ce soit.

LA JUSTICE ???

On peut s'interroger sur les véritables raisons qui poussent une fois de plus cette "justice" à engager une telle procédure.

Nous ne resterons pas passifs devant de telles accusations mensongères.



LA VIE EN DANGER

Notre détermination et l'argumentation technique qui nous a conduit à considérer les conséquences de l'implantation de centrales nucléaires, telle celle du PELLERIN, nous a été fournie par notre participation à de nombreux débats où s'affrontaient d'une part les agents de l'EDF-GDF, et des scientifiques, chercheurs en physique nucléaire du C.N.R.S. ou en biologie. Ceux-ci ont fait la preuve du sérieux de leur analyse, grâce à leur compétence technique d'une part et au choix de leurs arguments, le plus souvent puisés dans l'abondante littérature d'E.D.F. elle-même.

La politique du tout nucléaire préconisé actuellement par le Gouvernement français met en danger l'avenir de l'espèce humaine : cela est notre profonde conviction.

Pourquoi le Pouvoir Politique prend-il un tel risque ? Les gens qui nous gouvernent sont-ils à ce point ignorants des dangers d'une telle aventure ?

Il serait extrêmement naïf de croire à une telle faiblesse.

La composition de la commission P.E.O.N. (Production d'Electricité d'Origine nucléaire) est significative : Cette commission est composée de 16 membres dont 8 responsables d'entreprises :

La Compagnie Française de Raffinage, la Société ST GOBAIN Pont à Mousson, la Compagnie Electro-magnétique, La Société FRAMATOME, La Compagnie Générale d'Electricité, la Société ALSTHOM, la Société Pechiney Ugine Kuhlmann, la Société Imétal, 3 agents EDF, 2 membres du C.E.A. (Commissariat à l'Energie Atomique), 2 fonctionnaires au Commissariat au Plan et à l'institut d'Ur-

banisme et le sous-directeur de la Banque de France.

Comme on peut le constater cette commission dont l'influence est primordiale rassemble tout le gratin de la haute industrie, sous l'oeil attentif de la Banque. La raison d'être des entreprises privées, comme celle nationalisée, EDF, est de produire le maximum de produit au moindre coût et de réaliser le maximum de profit.

L'appartenance du personnel politique, influent, aux Conseils d'Administration de ces entreprises et des banques peut apporter un élément de réponse.

Ce qui n'empêche pas des débats durs d'avoir lieu. 3 ministres et secrétaires d'Etat ont déjà perdu leur poste ministériel. Mais la course au nucléaire est surtout liée au système capitalo-industriel qu'il soit privé ou d'Etat, qui impose une économie basée sur l'expansion industrielle, continue la fuite en avant, où l'homme devient l'esclave de la machine plutôt que la machine au service de l'homme.

L'enquête publique va permettre à la population de manifester son refus à ce mode de production d'énergie, son refus à vivre au contact permanent d'une source aussi énorme de pollution, aux conséquences encore mal connues, sa volonté de voir arrêter le gaspillage monstrueux d'énergie, d'exiger la mise à disposition des chercheurs de sources d'énergies nouvelles, les crédits et le personnel utilisés aujourd'hui pour le nucléaire.

L'échec de ce projet dépend de la détermination de chacun à quelque niveau qu'il se trouve.

Bureau de la F.D.S.E.A.

de Pellerin

APRES LES MUNICIPALES ...

L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

LES MUNICIPALES

La liste Antinucléaire au Pellerin a atteint au moins un objectif, bien qu'elle se soit retirée au 2ieme tour:

Le problème de la centrale nucléaire a été au centre des débats..

Même entre les deux tours, des candidats plutôt favorables ont pris pour se faire élire une position contre.

L'ENQUETE D'INUTILITE PUBLIQUE

Au lendemain des élections le comité anti-nucléaire du Pellerin distribue un tract aux conseillers municipaux, concernant l'enquête d'utilité publique qui doit arriver en Mairie début avril.

en effet le conseil municipal élit le maire le dimanche 27 mars, tract en mains...!!!

Les propositions du comité sont les suivantes:

- *Refuser les dates qui seront proposées par la préfecture pour l'enquête
- *Refuser de signer l'enquête si elle est déposée en mairie
- *exiger des débats contradictoires pour informer la population.
- *Organiser des actions symboliques pouvant avoir un large écho dans la presse(fermeture de la mairie...)
- *Créer une commission extra municipale dans le but de trouver avec la population les meilleures formes d'actions légales pour s'opposer au projet qui nous menace

QUELLES ACTIONS ?

Des prélèvements dans la Loire ont déjà été fait par la fac des sciences de Nantes il y a 1 mois environ pour le compte de l'E.D.F/

L'étape qui s'ouvre là c'est l'enquête d'utilité publique:

- *pour certains il s'agit d'organiser la population pour répondre non. Le syndicalisme agricole a tiré à 12000 exemplaires un formulaire dans ce but
- *Pour d'autres il s'agit purement et simplement que l'enquête, 1ere étape de l'installation de la centrale n'ait pas lieu et d'en prendre les moyens.

ET A NANTES

MI-CAREME

RADIOACTIVE

Les anti-nucléaire ont réussi à se glisser dans le défilé:

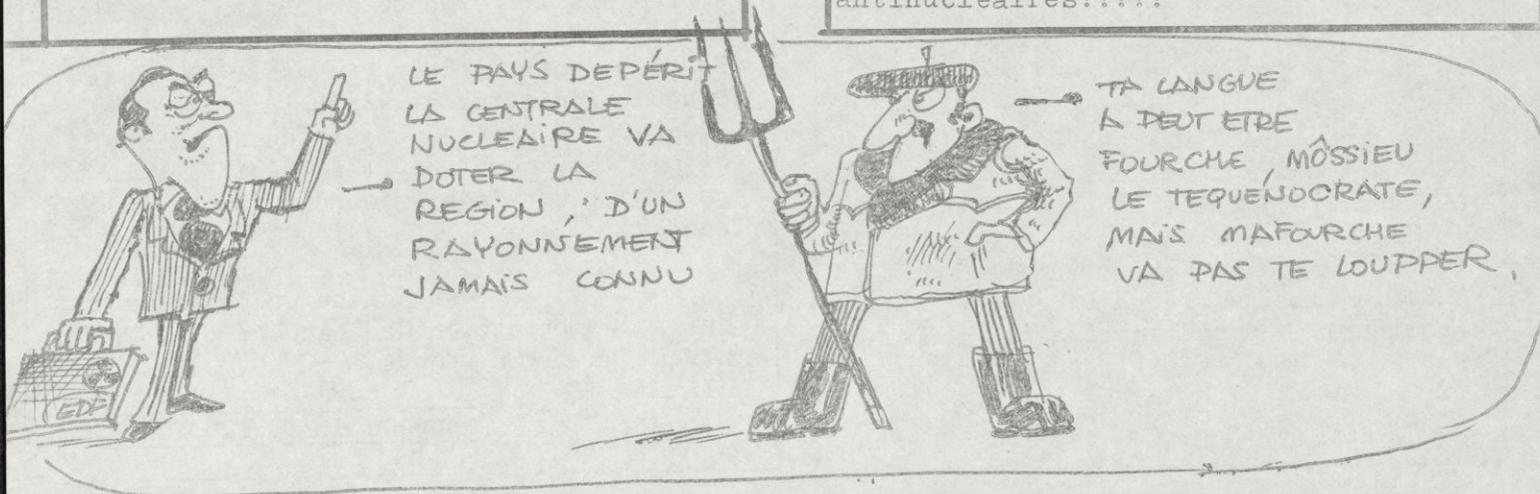
Devant venaient les messieurs je suis pour, le sénateur TYCHAU, WESTINGHOUSE. Et tout ça vendant des aspirateurs à poussières radioactives.

Suivaient

L'enterrement de la Loire
Des anti-nucléaires masqués
La population chassée, pêcheurs, agriculteurs... Ils étaient ainsi une quarantaine qui ont reçus un bon succès
Ils ont distribués 5000 tracts se terminant ainsi:

NI FLEURS NI COURONNES ,DES ACTIONS.

Ils ont même pu voir aux fenêtres de la Mairie le sénateur CHAUTY se faire injurié, et CHENARD d'applaudir... sans doute parfaitement d'accord avec les antinucléaires?????



L'ADMINISTRATION DU LYCÉE DE CHATEAUBRIAND FAIT ENCORE DES SIENNES

Ne rappelons pas la liste, elle est longue. (Mais pour mémoire : une série de mesures d'intimidation variées contre un mouvement des élèves sur la nourriture, il y a deux mois ; une exclusion massive de collégiens à Pâques il y a un an, c'est la fermeture du lycée et il y a deux ans pendant les grèves du printemps, etc...)

JEUDI 17 MARS

Petite altercation entre 4 élèves de Terminale et une surveillante qui leur reprochait de trainer dans les couloirs : 4 heures de colle pour chacune.

VENDREDI 18 MARS

Une des 4 élèves se fait convoquer par le censeur à 17 H (ça rend difficile les réactions...).

Une seule des 4, celle qui se trouve être une déléguée active des élèves... hasard ?

Pendant ce temps, la Direction envoie la lettre ci-jointe aux parents de l'élève (elle est majeure, mais qu'importe !) :

- Huit jours d'exclusion,
- Excuses écrites sous peine d'exclusion définitive.

LUNDI 20 MARS : 8 heures

Le censeur est là pour interdire l'entrée du lycée à l'élève exclue. Mais en face ça s'organise. Un grand nombre refuse simplement de monter en cours. Des groupes se forment qui partent dans les classes pour expliquer la situation et convaincre les autres d'arrêter les cours... qui n'ont pas encore commencé d'ailleurs !

8 H 10 : Tout le monde est redescendu sur la cour. C'est une grève totale.

Pendant ce temps là du côté des profs, on réagit aussi. Les parents CORNEC sont contactés.

10 H : Une délégation des profs et des parents CORNEC se fait recevoir par le

proviseur.

Elle demande la levée de toute sanction, et dénonce la répression ambiante.

Les élèves attendent tous sur la cour.

Une heure de discussion.

Résultat : Plus question d'exclusion (le proviseur affirme qu'il n'en n'a jamais été question d'ailleurs !). Il est demandé simplement par la Direction que l'élève fasse des excuses orales.

Ce n'est pas agréable, ce n'est pas une victoire totale, mais c'est quand même une belle reculade d'un proviseur de choc.

Correspondance A.P.L.

MADAME, MONSIEUR,

J'ai le regret de vous faire savoir que votre fille, en Terminale D, s'est livrée hier 17 mars, à des propos insolents publiquement envers une surveillante.

Convoquée au bureau de Madame la Conseillère d'Education, l'agressivité de votre fille s'est à nouveau manifestée, poussant l'insolence jusqu'à quitter le bureau sans y avoir été invitée, en claquant la porte.

Dans ces conditions, je suis au regret de devoir vous faire savoir que ce comportement ne peut être toléré et qu'en conséquence, votre fille sera exclue de l'établissement du 20 au 25 mars inclus.

Elle ne sera reprise qu'après avoir rédigé par écrit des excuses à la surveillante, ces excuses étant adressées sous mon couvert.

Veillez...

Le Proviseur

DES SOUKRIS ET DES JUGHES

"La cause de tous les maux du XXe siècle, la mendicité et la "liberté"."

petites phrases d'un juge colérique, lors d'affaires mineures.

Concluant sentencieusement la première affaire de la journée, le Président du Tribunal :
"Si tout cela arrive c'est parce que les gens ont trop de liberté" !!!

Continuant lors de la deuxième affaire : "M. X vous êtes comme ces gens qui font de la mendicité en faisant du "stop"... Je n'admets pas le "stop".

Gardez vos rancœurs pour vous Monsieur le Président. Nous n'en n'avons que faire !

UN LENDEMAIN D'ELECTION....

LUNDI 21 MARS, une séance particulièrement orageuse au Tribunal de Grande Instance de NANTES, dûe au Président du Tribunal, d'une humeur massacrant.

FAITS

T.H. 18 ans, femme de ménage, accusée sans la moindre preuve de vol d'argent par une octogénaire impotente, a été jugée par défaut et condamnée à 6 mois de prison.

T.H. fait opposition à ce jugement.

LE PRESIDENT :

On vous accuse d'avoir dérobé une somme de 2 450 F à Madame X, chez qui vous faisiez des ménages. Elle affirme n'avoir dévoilé qu'à vous seule l'endroit (une valise) où elle cachait ses économies. Qu'avez - vous à dire ?

T. H. :
Je n'ai rien à me reprocher.

LE PRESIDENT :
Très bien. Le Tribunal appréciera...
(silence...) Que faites-vous maintenant ?

T. H. :
Je reste avec ma fille.

LE PRESIDENT :
Toujours en concubinage ?

T. H. :
Oui.

LE PRESIDENT :
Toujours avec M. ?

T. H. :
Oui.

LE PRESIDENT :
(Prenant ses assesseurs à témoin)
Moi, je croyais qu'on avait des enfants après être mariés.
Vous mettez la charrue avant les boeufs !

Après une brève intervention du procureur, l'avocat de T. H. démonte facilement l'accusation, qui ne tient même pas par un simple commencement de preuve.

Après trois phrases, il se voit couper la parole par le Président furieux (une fois de plus) qui, d'un geste de la main signifie la relaxe.

Mauvaise journée, Monsieur le Président !



RENVOI DE LIVRETS MILITAIRES
A SAINT-NAZAIRE
(SUITE, mais non FIN).

Le Tribunal de Grande Instance de St-Nazaire a rendu mardi 22 mars son jugement concernant le renvoi de livret militaire d'Henri LE CADRE.

Tous les arguments cités par la défense lors du procès ont été balayés : l'objection de conscience, droit de changer d'opinion, droits de l'homme...

Le vilain renvoyeur a donc été condamné à 500 F d'amende et 3 ans de privation de droits civiques.

Pour éviter que des troubles ne se produisent lors du jugement (car il risquait d'y en avoir : cf la lettre ouverte au Président du Tribunal, dans le dernier n° A.P.L), des policiers interdisaient au public d'approcher du Tribunal, "Cela ne s'est jamais vu", s'est exclamé Me Tinière, Avocat.

Mais lorsque le verdict est tombé, les policiers n'ont pu empêcher un homme (arrivé très tôt et donc placé aux premières loges) de bondir jusqu'au "trône" et de remettre au juge ébahi six livrets militaires.

Le Juge, qui n'en croyait ses yeux, a d'abord accusé le porteur des livrets de les avoir volés (sic !) puis, se ressaisissant, il a précisé qu'il n'avait que faire de ces livrets".

Comme il faudra bien qu'il en fasse quelque chose, c'est une affaire à suivre...

Comité de Soutien à
Henri LE CADRE.

GUÉRANDE, SAMEDI 2 AVRIL, SALLE "BALZAC",
20 H 30, CENTRE VILLE, PROJECTION DE :
"CALIFORNIE PAYS DE RÊVE OU DE
CAUCHEMAR".

Titre du montage réalisé par Claude Boyer, paysan (La Chapelle Bossemer), oppose la richesse opulente des magnats de Beverley Mill à la misère criante et la lutte des chicanos, immigrés mexicains qui travaillent dans les grandes plantations californiennes.

Pendant que beaucoup se battent pour "l'emploi", d'autres (peu nombreux aujourd'hui) voudraient ne plus avoir d'"emploi" et être au chômage (pour motif économique) à 90 % de leur salaire, c'est à notre avis, la seule solution pour vivre un peu dans notre société de travail aliéné. A St-Nazaire dans une petite boîte (31 pers.) nous étions dix sur la liste de licenciement pour motif économique, mais les délégués du per-

sonnel pris dans l'engrenage de la lutte pour l'"emploi" avec leur syndicat on tellement fait que l'Inspection du Travail a refusé les licenciements.

Aujourd'hui, le Patron demande cinq licenciements pour le même motif à la Direction Départementale du Travail, les délégués cette fois d'accord avec les cinq ne feront rien pour empêcher ces licenciements.

Dans l'espoir d'un retour rapide à la vie de ces cinq.

Salut.

Un délégué du Personnel,
Beutier J.Luc.
